

Déclaration

Les femmes Ministres des affaires étrangères, leurs collègues femmes Ministres et représentantes de gouvernements dénoncent la violence exercée à l'égard des femmes en marge de la 60^{ème} session de la Commission des droits de l'Homme

La violence contre les femmes empêche celles-ci de jouir de leurs droits humains. Des femmes et des jeunes filles sont victimes d'innombrables actes de violence à travers le monde, au simple motif qu'elles sont de sexe féminin. Nous nous unissons aujourd'hui pour élever notre voix contre ces violations très généralisées des droits humains dont sont victimes des femmes de tout âge, de toute origine ethnique et de toute religion. Certes, les vingt dernières années ont vu des changements significatifs dans la reconnaissance du problème de la violence sexo-spécifique. Cependant, rien n'a changé dans l'importance et la fréquence des agressions subies par les femmes de tous bords.

En tant que femmes Ministres et représentantes de gouvernements, nous avons l'occasion unique de nous pencher sur les questions de genre dans la poursuite de notre objectif général, qui est de promouvoir la paix, la démocratie, la protection et la promotion des droits humains. Cependant, cet objectif ne peut être atteint sans s'attaquer à la pauvreté extrême qui, de nos jours, porte essentiellement un visage féminin.

La sauvegarde de la dignité et de la liberté des femmes, la protection de leur santé et de leur subsistance, la promotion de leur éducation et leur responsabilisation doivent être au coeur de notre engagement politique pour une société démocratique, juste et équitable. Le renforcement du pouvoir des femmes contribuera également à la lutte contre la pandémie du VIH/ SIDA.

A ce titre, nous rappelons que les Nations Unies ont choisi pour la Journée internationale des femmes de cette année le thème "femmes et VIH/SIDA". Nous nous engageons à sensibiliser le public à l'interconnexion entre la violence sexuelle exercée à l'égard des

femmes et leur vulnérabilité au VIH/AIDS, et d'éliminer toute forme de stigmatisation et de discrimination liées aux VIH/SIDA.

Cette année est marquée par plusieurs autres événements qui nous appellent à intensifier notre lutte contre la violence sexo-spécifique. Nous célébrons notamment le 10^{ème} anniversaire du mandat de la Rapporteuse spéciale de la Commission des droits de l'Homme chargée de la question de la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences. Nous saisissons cette occasion pour déclarer notre plein soutien aux efforts de la Rapporteuse spéciale visant à éliminer les violences exercées contre les femmes persistant à travers le monde.

En outre, l'année 2004 a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition, ce qui nous renvoie aux formes contemporaines d'esclavage, notamment la traite des êtres humains. Nous saluons l'entrée en vigueur du Protocole facultatif de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational visant à prévenir, réprimer et punir la traite des être humains, en particulier des femmes et des enfants. Nous déclarons notre ferme détermination à lutter contre ce crime et à coordonner nos mesures anti-traite. Nous sommes également résolues à promouvoir l'aspect genre dans les politiques de migration.

Par ailleurs, cette année, le 6 février a été déclaré Journée internationale de tolérance zéro pour les mutilations génitales féminines. A ce sujet, nous affirmons notre refus de tolérer toute forme de violence fondée sur le genre, y compris les pratiques traditionnelles affectant la santé de plus de 100 millions de femmes et d'enfants. Nous sommes profondément convaincues que des facteurs sociaux, culturels ou religieux ne peuvent justifier en aucun cas les abus de droits humains.

Les conflits armés continuent de ravager le monde, devenant de plus en plus vicieux. Les femmes et filles souffrent disproportionnellement durant et après les guerres. Elles forment la majorité des réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays. Les femmes et les filles sont la cible de viols et d'abus sexuels, atrocités utilisées comme armes de guerre tout au long de l'histoire. Nous avons la ferme conviction qu'une attention accrue doit être accordée aux conséquences des conflits sur les femmes et les filles et, en

particulier, à leur protection des violences sexo-spécifiques. Nous réitérons notre entier soutien pour la mise en oeuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et réaffirmons le rôle important des femmes dans la prévention et la résolution des conflits.

L'initiative sur "la violence à l'égard des femmes" que nous lançons cette année à l'occasion de la 60^{ème} session de la Commission des droits de l'Homme reflète notre détermination à soutenir les efforts déployés pour la promotion des droits humains de la femme.

L'indifférence qui entoure les droits humains de la femme doit être inversée et devenir un engagement sincère en faveur de la protection et de l'avancement des femmes. Les déclarations dénonçant la violence exercée contre les femmes doivent se traduire par des actes. Nous appelons les leaders politiques et la société civile du monde entier à se joindre à nos efforts et lever les obstacles qui empêchent les femmes d'avoir la pleine jouissance de leurs droits humains.

Nous nous engageons à poursuivre le développement de politiques conformes au Programme d'action de Pékin, à intervenir contre la violence exercée contre les femmes, y compris contre les travailleuses migrantes, à renforcer la mise en oeuvre des lois protégeant les droits humains des femmes, à élaborer des stratégies contre les racines de la violence sexo-spécifique et à attirer l'attention de la communauté internationale sur cette tragédie.

Nous appelons les Etats qui n'ont pas encore ratifié ou adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de le faire. Nous demandons aux Gouvernements de s'engager fermement à ce que les droits consacrés dans cette Convention deviennent une réalité pour toutes les femmes dans le monde.

La violence contre les femmes n'est pas un "sujet des femmes", elle nous concerne tous. Chacun de nous doit assumer sa part de responsabilité dans l'éradication de la violence sexo-spécifique. Assurons-nous que ce message, proclamé haut et fort, soit entendu, en particulier par celles et ceux qui ont le plus grand besoin de l'entendre.

Genève, 16 mars 2004